



DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

02 au 16 décembre 2025

Table des matières

Notice explicative

Présentation de la commune et du chemin concerné	Page 1
Nature juridique du chemin	Page 2
Procédure d'aliénation	Page 2 à 4

Pièces annexes

Délibération et arrêté
Avis d'ouverture d'une enquête publique, publicité et affichage
Plan parcellaire
Plan de modification du parcellaire cadastral

NOTICE EXPLICATIVE

Présentation de la commune et du chemin concerné

La commune de MAUZE-SUR-LE-MIGNON (2966 habitants) est située au sud-ouest du département des Deux-Sèvres et fait partie de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A la frontière des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime, elle est située à 23 km de Niort et à 38 km de La Rochelle, villes reliées par la RN11 qui contourne la ville.

En bordure sud du Marais poitevin, elle est traversée d'est en ouest par le Mignon et son canal et possède un port.

De par son développement, la commune souhaite créer de nouveaux chemins de randonnée le long du Mignon pour réunir les quartiers du Champbranger et du Treuil Boisseau qui aujourd'hui sont séparés par la rivière.

Dans le cadre du projet d'acquisition de portions de certaines parcelles près des berges du Mignon, une étude sur le terrain a eu lieu et a fait apparaître la désaffection d'un chemin rural.

Chemin rural entre les parcelles AL0010 et AL0097 sises Prés Bourdon Sud

Ce chemin rural est situé au sud de la commune de MAUZE à une trentaine de mètres en parallèle de la route nationale n°11. On y accède par la voie communale n°38U dite Chemin piéton du stade et par un autre chemin rural perpendiculaire.

Le chemin servait à mener les animaux vers la rivière afin qu'ils s'abreuvent. Cet usage étant tombé en désuétude, le chemin s'est effacé au fil du temps et au gré des cultures.

Considérant que le chemin rural n'est plus utilisé par le public du fait de la disparition du tracé, il est apparu être de l'intérêt de la commune de procéder à sa désaffection.

Par courrier du 02 octobre 2025, Monsieur PROUST Gaëtan, agriculteur, propose à la commune d'acquérir ce chemin rural, situé entre les parcelles AL0010 et AL0097 qui lui appartiennent.

Nature juridique des chemins

Les chemins ruraux sont définis à l'article L161-1 du code rural et de la pêche maritime comme « des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune ».

Le chemin rural entre les parcelles AL0010 et AL0097 sises Prés Bourdon Sud, constitue un chemin rural au sens de la définition du code rural et de la pêche maritime.

Compte tenu de ces éléments, la commune de MAUZE-SUR-LE-MIGNON souhaite procéder à la cession de ce chemin.

Procédure d'aliénation

L'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime prévoit que lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, sa vente peut être décidée après enquête par le Conseil Municipal.

Sur ce fondement et par délibération n° 2025-05-12-7 du 12 mai 2025, le Conseil Municipal de la commune de MAUZE-SUR-LE-MIGNON a décidé de procéder au lancement de la procédure d'aliénation du chemin rural entre les parcelles AL0010 et AL0097 sises Prés Bourdon Sud.

L'article R161-25 du code rural et de la pêche maritime prévoit que l'enquête prévue aux articles L161-10 et L161-10-1 a lieu dans les formes fixées par le code des relations entre le public et l'administration, sous réserve des dispositions particulières édictées par le code rural et de la pêche maritime.

Un arrêté du Maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

L'article R161-26 du code rural et de la pêche maritime précise les éléments suivants :

La durée de l'enquête publique est fixée à quinze jours.

Le dossier d'enquête comprend :

- a) Le projet d'aliénation ;
- b) Une notice explicative ;
- c) Un plan de situation ;
- d) S'il y a lieu, une appréciation sommaire des dépenses.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, le maire ayant pris l'arrêté prévu à l'article R. 161-25 fait procéder à la publication, en caractères apparents, d'un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département ou tous les départements concernés.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique est publié par voie d'affiches. Cet arrêté est également affiché aux extrémités du chemin concerné et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation.

L'article R161-27 du code rural et de la pêche maritime prévoit qu'à l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête qui, dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, transmet au maire ou aux maires des communes concernées par l'aliénation, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées. En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, la délibération du conseil municipal ou, dans les cas prévus à l'article L. 161-10-1, les délibérations concordantes des conseils municipaux décidant l'aliénation sont motivées. En outre, pour les chemins inscrits sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, les conseils municipaux doivent, préalablement à toute délibération décidant de leur suppression ou de leur aliénation, avoir proposé au conseil départemental un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

L'article R134-24 du code des relations entre le public et l'administration précise notamment que pendant le délai fixé par l'arrêté, des observations sur le projet peuvent être consignées, par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête, ou être adressées par correspondance, au lieu fixé par cet arrêté, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête. Il en est de même des observations qui seraient présentées par les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat. Toutes les observations écrites sont annexées au registre. Indépendamment des dispositions qui précèdent, les observations sur le projet sont également reçues par le commissaire enquêteur aux lieu, jour et heure annoncés par l'arrêté, si l'arrêté en a disposé ainsi.

L'article R134-26 du code des relations entre le public et l'administration précise que le commissaire enquêteur examine les observations recueillies et entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter. Il rédige un rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

L'article R134-27 du code des relations entre le public et l'administration explique que les opérations prévues aux articles R. 134-25 et R. 134-26 sont terminées dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête fixé par l'arrêté. Il en est dressé procès-verbal par le Maire.

L'article R134-28 du code des relations entre le public et l'administration prévoit qu'une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées est déposée à la mairie de la commune où s'est déroulée l'enquête. L'article R134-31 du code des relations entre le public et l'administration dispose que les conclusions du commissaire sont communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées. L'aliénation des chemins ruraux sera constatée dans le cadre de l'élaboration d'un acte notarié en la forme administrative entre la commune et les riverains acquéreurs.

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

Pièces annexes

- Délibération n°2025-05-12-7 relative à l'autorisation pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural sis « Prés Bourdon Sud » entre les parcelles AL0010 et AL0097
- Arrêté n° P 2025-272 du 29 octobre 2025 Portant enquête publique en vue de l'aliénation d'un chemin rural et de la désignation d'un commissaire enquêteur
- Avis d'ouverture d'une enquête publique, publicité et affichage

DELIBERATION

2025-05-12-7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUZE SUR LE MIGNON

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai deux mille vingt-cinq à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUFFREY, Maire.

Etaient présents : Mme REY, Mme BONNETETE, M. MAYE, Mme BLANCHARD, M. RABALLAND, Adjoints,
Mme GAUTIER, Conseillère déléguée
Mesdames BOUIX, ROBICHON, BONACCHI,
Messieurs DOBBELS, BERNARD

Absents excusés : M. SCHAMBERT (pouvoir donné à M. MAUFFREY), M. PAUPERT (pouvoir donné à M. RABALLAND), M. MERCIER (pouvoir donné à M. MAYE), ADRAS (pouvoir donné à M. BERNARD),

Absents : Mme PAUMIER, Mme JANOUIN, M. BRUNET, M. CALMEL, M. BRODIN, Mme OVIDE, M. TROY,

Date de la convocation : 06 mai 2025

Secrétaire de séance : M. RABALLAND

Membres en exercice :

. en exercice : 23
. présents : 12
. votants : 16

Quorum : 12

Objet : Autorisation pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural sis « Prés Bourdon Sud » entre les parcelles AL0010 et AL0097 (plan en annexe)

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 161-10 et L.161-10-1, complétés par les articles D. 161-1 à D.161-24 et R. 161-11-1 à R. 161-29 du même code,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 134-1 et L. 134-2, R. 134-3 à R. 134-30,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10.

Considérant que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public du fait de la disparition du tracé et de la liaison devenue inutile,

Accusé de réception en préfecture
079-217901701-20250512-2025-05-12-7-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025

2025-05-12-7

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural et de la pêche maritime, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public,

Considérant, que pour cette mise en œuvre, une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

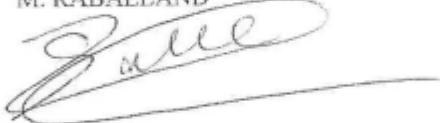
- constate la désaffectation du chemin rural sis « Prés Bourdon Sud » entre les parcelles AL0010 et AL0097,
- demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Mauzé, le 22 mai 2025

M. RABALLAND

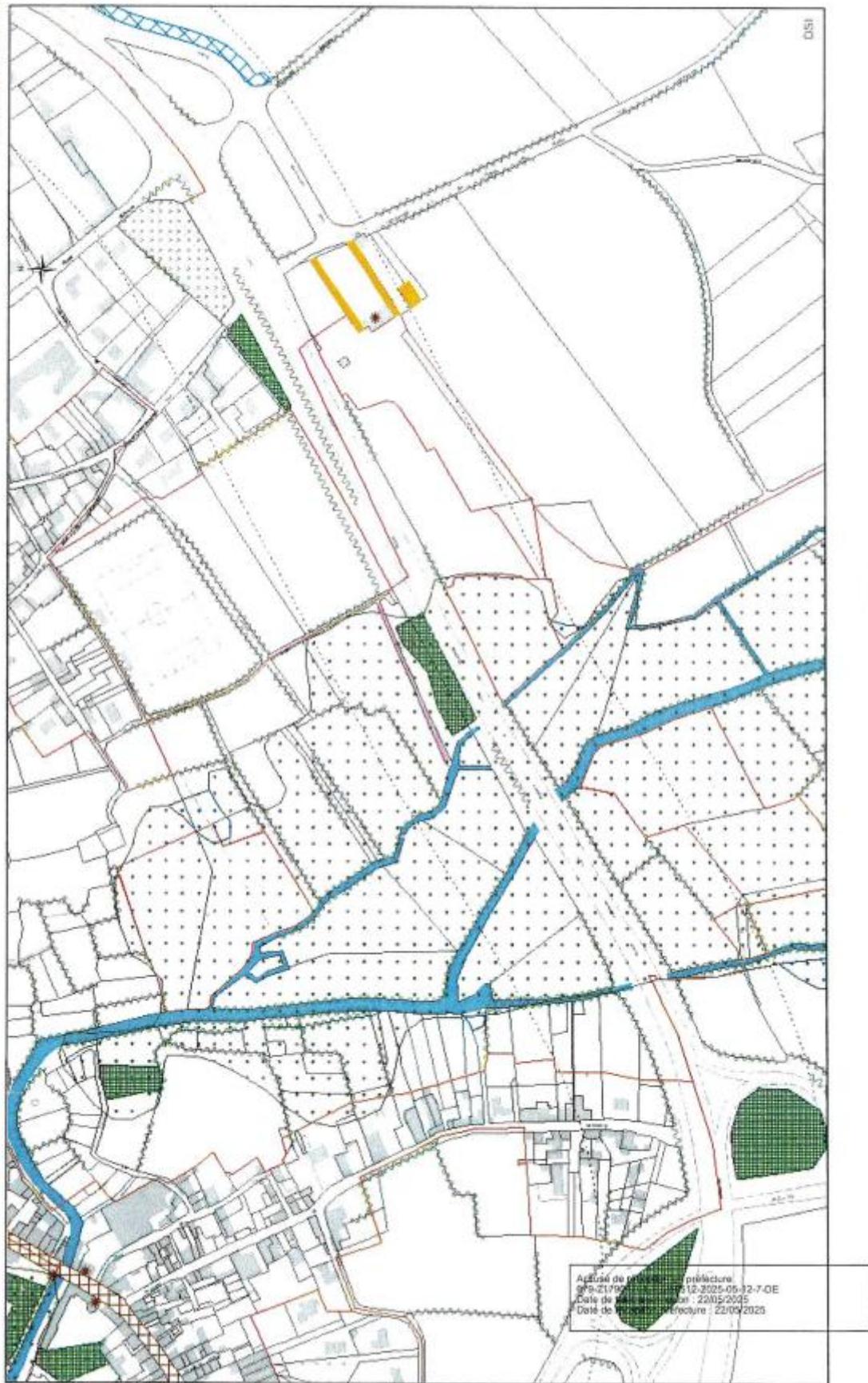


Le Maire,

Philippe MAUFFREY



Accusé de réception en préfecture
076-217901701-20250512-2025-05-12-7-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025



ARRETE PORTANT ENQUETE PUBLIQUE



P 2025-272
Voirie -002

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE MAUZE SUR LE MIGNON

ARRETE MUNICIPAL

Portant enquête publique en vue de l'aliénation d'un chemin rural et de la désignation d'un commissaire enquêteur

Le Maire de Mauzé-sur-le-Mignon,

Préfecture des Deux-Sèvres

□ 3 NOV. 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 161-10 et L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime,
Vu les articles R 161-25 à R 161-27 du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code des relations entre le public et l'administration,
Vu la délibération 2025-05-12-7 du conseil municipal en date du 12 mai 2025 relative au lancement d'une enquête publique pour le chemin rural sis « Prés Bourdon Sud » entre les parcelles AL 10 et AL 97,
Considérant l'autorisation de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural sis « Prés Bourdon Sud »,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Une enquête publique relative au projet d'aliénation du chemin rural sis « Prés Bourdon Sud » entre les parcelles AL 10 et AL 97 aura lieu **du mardi 2 décembre 2025 au mardi 16 décembre 2025 inclus**, à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon

ARTICLE 2 :

Monsieur Gilles RABAULT, (fonctionnaire d'Etat en retraite), est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- *le mardi 2 décembre 2025 de 10h00 à 12h00* ;
- *le mardi 16 décembre 2025 de 10h00 à 12h00*.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon pendant toute la durée de l'enquête et seront consultables par le public aux horaires d'ouverture (*lundi de 15h à 17h30, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 17h30, mercredi de 8h30 à 12h30*). Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la mairie : <https://www.ville-mauze-mignon.fr>

ARTICLE 4 :

Les observations du public peuvent être formulées, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête, soit par mail à urbanisme@ville-mauze-mignon.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de MAUZE-SUR-LE-MIGNON, 2 Place de la Mairie, 79210 MAUZE-SUR-LE-MIGNON.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet arrêté sera également affiché aux extrémités du chemin rural sis « Prés Bourdon Sud ». En outre, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon fera publier un avis au public dans deux journaux diffusés dans le département.

ARTICLE 6 :

À l'expiration du délai fixé à l'article 1, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 7 :

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal délibérera. Cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres.

ARTICLE 8 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres et à Monsieur le Commissaire enquêteur.

Fait à MAUZE-SUR-LE-MIGNON, le 29 octobre 2025

Le maire,

Philippe MAUFFREY



AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET D'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

Par arrêté municipal en date du 29 octobre 2025, le Maire de la commune de Mauzé-sur-le-Mignon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique en vue de l'aliénation d'un chemin rural sis « Prés Bourdon Sud » et désignant M. Gilles RABAULT en qualité de commissaire enquêteur.

Cette enquête publique se déroulera pour une durée de 15 jours consécutifs :
du mardi 2 décembre 2025 au mardi 16 décembre 2025 inclus.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public :

- En version papier à la mairie, 2 Place de la Mairie, 79210 Mauzé-sur-le-Mignon aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- En version dématérialisée sur le site internet de la mairie (www.ville-mauze-mignon.fr),

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre d'enquête papier ouvert à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon,
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville-mauze-mignon.fr
- Par courrier postal à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, 2 Place de la Mairie, 79210 MAUZE-SUR-LE-MIGNON.

Pour être recevables, les observations du public devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du mardi 2 décembre 2025 au mardi 16 décembre 2025 inclus jusqu'à 12h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- Mardi 2 décembre 2025 de 10h à 12h
- Mardi 16 décembre 2025 de 10h à 12h

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon ainsi que sur le site internet www.ville-mauze-mignon.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le projet d'aliénation d'un chemin rural sera soumis à approbation du Conseil Municipal en tenant compte des observations du public éventuelles ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

CONSUMMATION

MEUBLE

Chambre

Vend lit simple 2 places, boisier variable, avec matelas et sommier lattes, très bon état, 150 euros. Tel. 77.87.17.71.

JARDINAGE

Matériel de jardinage

Vend tronçonneuse essence 2T, état neuf, garantie 3 ans, usage élagage, coupe tonde, 100 euros. Tel. 75.56.82.79 ou 05.49.47.01.75.

AGRICULTURE

Bois de chauffage

Vend couple de bois, coupe torpille, sur Saint-Pierre-a-Champ, 79290, Val-en-Vi- gne. Tel. 05.42.22.31.10.

Matériel agricole

Cherche tracteur 120cv/120, puissance MZ, en état, posséder un fourche, récepteur à perçage, posséder un petit peu vieux matériel agricole et ferme. Tel. 05.42.31.39.76.

Vend tracteur MF, 42 CV, avec chargeur, 10000 km, 4600 euros. Tel. 06.74.92.22.06.

Divers

Vend des protections boîtes d'accouplement pour耕耘机, 75 euros, à 150 euros, l'unité. Tel. 05.47.74.42.

Vend palettes de terrains agricoles, 10000 km, 100 euros, 10 avec, avec récipient en place, convient pour planter, planter. Pour tous. Tous en état. Tel. 05.47.72.07.33.

Coupe surjus, vendre petites sorties non et pailler annexe 2005, + planter, jeter pris, 6.6.49.74.00, après 2005, de 6.6.49.74.00, après 2005.

BRICOLAGE

Matériaux

Recherche vieilles portes chêne, noyer, à démonter, + 25 m² vieux carreaux ou dalles en pierre. Proposition welcome. Tel. 52.82.17.45.

Divers

Vend couteaux à bois petit/ grand, hachoir, hachoirs, Dé- vise, Godis, ciseaux, lames, etc. Chiffonnier en métal, hachoir/jeux outils neuf, 450 euros pièce. Livraison possi- ble. Tel. 85.89.79.95.

LOISIR-DÉTENTE

Collection

Cherche cartes Pokémon de vos enfants et petits-enfants. Répondez par e-mail à Mr. Lebœuf.

Jeux

Cherche Ripper, bâton- fuit et jeux de carte, peu importe l'état, pour leur donner une seconde vie. Si vous avez cela, n'hésitez pas à me contacter, Mr. Lebœuf : 06.34.94.15.11.

Matériel de musique

Cherche violon, violoncelle, 1000 euros, violoncelle occasion, 2000 euros, violon en bois, état. Se déplace généralement. Tel. 32.54.21.31.

ANTIQUITÉS BROCANTE

Collection

Collectionneur achète objets anciens, moins 1000 euros, et très très anciens, également vélos anciens, al- piques, bâtons, à systèmes, etc. État d'après- vente. Tel. 06.75.34.29.

Médecin, psychologue, etc., au dessus de toute offre, j'aurais pas de casques de collection pour la conser- vation de notre patrimoine.

Directeur, L'Amour, 06.07.15.32.32.

Antiquité Brocante



Urgent, n'attendez pas! achetez- tress bons prix, violons/ violoncelles, contrebasses/ basse, tous anciens, dans état ou pas de bris. Don- nent leur 2^{me} vie. Estimez- les, nous nous occu- pons de tout. Tel. 06.78.88.83.09 ou 06.34.94.15.11.



Collectionneur achète grands vins de Bourgogne, Bourgogne, Champagne, etc., moins très vieux. Alcool, anciens (Cor- gru, Rhum, Chartreuse, ...), lico- riques, etc. Collectionneur, passionné, amateur, Siret N°5030748820021. Tel. 06.74.16.27.76.

Timbres et monnaies



Collectionneur achète col- lectionneurs, moins 1000 euros, et très très anciens, également vélos anciens, al- piques, bâtons, à systèmes, etc. État d'après- vente. Tel. 06.75.34.29.

RENCONTRES

FEMMES

Personne seule divorcée, recherche, rdv régulier avec hommes disponibles. Contact au 0895.10.06.27 (0895.10.06.27/0895.10.06.27).

Clara récemment séparée, en manque d'assurance et de plaisir, je m'ouvre, alors après-midi et soir. Tel. 06.19.43.38.78.

Alizé, 48ans, seule, cherche pour moment des rencontres à 2. Peut se déplacer. Tel. 06.14.59.17.72.

Personne 74 ans, allaité, charme, un peu d'humour, sincérité, plaisir, recherche, recherche cet amoureux qui me fera croire que de belles ren- contres existent, encore, pour moi. Tel. 06.19.43.38.78.

Personne dégagée, douce, calme, recherche. Personne 55/58 ans, pour sorties et relations sérieuses. Photo en- gagée. Contact à : MR Communication, Réf. 12160537, BP 81258, 27012 Tours cedex 1.

HOMMES

Homme retraité, enseignante, élue, élue, enseignant, cherche femme 50/55 ans, même pa- tie, pour sorties, diverses, et plus. Si intéressé, donne à 100 euros. Contact à : MR Communication, Réf. 12160524, BP 81258, 27012 Tours cedex 1.

Homme 50 ans, recherche femme 40/45 ans, souriante, discrète, séduisante, agréable, bon caractère, bonne culture, sans complexes, sans sorties, laisser, pour relation sérieuse, durable, plus si af- finité. Photo récente. Assur- turez-vous de la sécurité. Contact à : MR Communication, Réf. 12160522, BP 81258, 27012 Tours cedex 1.

Homme 50 ans, recherche femme 40/45 ans, discrète, séduisante, agréable, bon caractère, sans complexes, sans sorties, laisser, pour relation sérieuse, durable, plus si af- finité. Photo récente. Assur- turez-vous de la sécurité. Contact à : MR Communication, Réf. 12160522, BP 81258, 27012 Tours cedex 1.

Homme 50 ans, recherche femme 40/45 ans, souriante, discrète, séduisante, agréable, bon caractère, bonne culture, sans complexes, sans sorties, laisser, pour relation sérieuse, durable, plus si af- finité. Photo récente. Assur- turez-vous de la sécurité. Contact à : MR Communication, Réf. 12160522, BP 81258, 27012 Tours cedex 1.

Homme 50 ans, recherche femme 40/45 ans, souriante, discrète, séduisante, agréable, bon caractère, bonne culture, sans complexes, sans sorties, laisser, pour relation sérieuse, durable, plus si af- finité. Photo récente. Assur- turez-vous de la sécurité. Contact à : MR Communication, Réf. 12160522, BP 81258, 27012 Tours cedex 1.

Homme 50 ans, recherche femme 40/45 ans, souriante, discrète, séduisante, agréable, bon caractère, bonne culture, sans complexes, sans sorties, laisser, pour relation sérieuse, durable, plus si af- finité. Photo récente. Assur- turez-vous de la sécurité. Contact à : MR Communication, Réf. 12160522, BP 81258, 27012 Tours cedex 1.

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marché publics dans la Nouvelle République, NPI, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : public.annonces@npi.fr - Tel. 02 47 80 62 18
NPI Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
86120 - 27012 Tours Cedex 7

Pour savoir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marché public : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Vie de sociétés

FIDUCIAL BOPITAL

1 Allée Sainte-Catherine

HN LUXURY MARBLE

RECTIFICATIF

Sur la parution du 11 novembre 2007, le communiqué de presse intitulé « NPI Communication, 26, rue Alfred-de-Musset, 86120 - 27012 Tours Cedex 7 », nous avions fait

l'erratum suivant.

Enquêtes publiques

COMMUNE DE MAIZE-SUR-LE-MIGNON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIF AU PROJET D'ALIMENTATION D'UN CHAMPS RURAL

Par Arrêté du 29 octobre 2007, le Maire de la commune de Maize-sur-le-Mignon a autorisé l'ouverture d'une enquête publique sur le sujet ci-dessous. Tel. 05 49 53 00 00

Chaque enquête publique est délivrée pour une durée de 12 jours calendaires.

du 20 novembre 2007 au mercredi 01 décembre 2007 inclus.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public :

En version papier à la mairie, 2 Place de la Mairie, 79210 Maize-sur-le-Mignon, ou à l'adresse électronique : maize@maize.fr

En version électronique à l'adresse suivante : www.mairie-maize.org

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter les :

Sur le registre d'enquête papier ouvert à la mairie de Maize-sur-le-Mignon.

Sur le site www.mairie-maize.org

Par courrier postal à l'adresse de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Maize-sur-le-Mignon, 2 Place de la Mairie, 79210 Maize-sur-le-Mignon, ou à l'adresse électronique : maize@maize.fr

Pour être recevable, les observations du public devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du mardi 20 novembre 2007 au mercredi 01 décembre 2007 inclus.

Le commissaire en enquête se tient à la disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon.

du 20 novembre 2007 à 12h à 13h

du 20 novembre 2007 de 12h à 13h

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie de Maize-sur-le-Mignon soit par le moyen électronique soit par le moyen physique.

Le dossier d'enquête public, le rapport et les conclusions du commissaire en enquête seront remis à disposition du public à la mairie

CARNET DU JOUR

Accédez à nos services en ligne :

offre de fleurs, dons, dépôt garant de condamnations

Pour poster un avis : **02 56 26 20 01**

(pas d'usager local, numéros réservés)

Taxis disponibles sur

avis-de-deces.euest.fr/courrier-de-l-ouest/

Les avis d'obéques du jour *

dans les Deux-Sèvres

Arrivants
M. Michel ROGER
Decès
Mme Andréa de ARNAUD
Decès
Mme Hélène HAMEL-BERTRAND
Decès
M. Jean-Pierre CLISSON

E. Marie
Mme Monique LIEVRE
Médecin
M. Gérard PINEAU
Saint-Hilaire-d'Eysse
Mme Andréa de BERTRAND

dans leurs deux départements

Les Landes-Gironde

Mme Josette SOUAREZ

Un avis d'obéque a été enregistré pour le jour de ce jour

Montalivet-Vendée
Mme Evelyne BOUAFIT

Les cérémonies célébrées aujourd'hui *

dans les Deux-Sèvres

• Bressuire

14h30 : M. Jean-Pierre SAVIN, en l'église Notre-Dame. Paroles Funérailles. Père Noël.

• Cléry

14h30 : M. Hervé SOLLAUD, en l'église. Paroles Funérailles. David Bertrand.

• Frontrou-Rouffignac-Rohan

15h00 : M. Serge TAPIOR, en l'église. Paroles Funérailles. Témoignage.

• La Pelleterie-Belbèze

14h30 : M. Philippe-Dominique BOUAFIT, en l'église. Paroles Funérailles. Alain Gouze.

• Moëze

12h30 : M. Georges CANALMARD, aumônier diacre. Paroles Funérailles. Gérard Gouze.

• Neuville-Aubrion

14h30 : M. Thierry DIAUD, en l'église-Saint-Martin. Paroles Funérailles. Stéphane Bertrand.

• Saint-Amand-sur-Sèvre

14h30 : M. Jean-Pierre BOUAFIT, en l'église. Paroles Funérailles. Alain Gouze.

• Gémozac

14h30 : M. Maurice GRUET, aumônier diacre. Paroles Funérailles. Père Noël.

• Thouars

14h30 : M. Alain BOUAFIT, en l'église-Saint-Martin. Paroles Funérailles. Yves Noël.

• Verrayes

14h30 : Mme Paulette D'AGNELE, en l'église. Chantiers Funérailles. Yves Noël.

AVIS DE DÉCES

BRÉSIEUX
[SÉGUR-CHASSIERS]
THOUARS

Jean-Baptiste [S.], son époux :
Christiane et André Gauthier,
Françoise et Marie-Céline
Villeret et Frédéric Chasséras,
sous leurs toits;
et ses enfants, et ses petits-enfants,
et ses petits-petits-enfants,
et ses arrière-petits-enfants,
et ses arrière-petits-petits-enfants,
qui font partie de la famille
qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

qui font partie de la famille

AFFICHAGE TERRAIN

TR: Affichage obligatoire



Patrick RABALLAND
À Florence PAILLEAU

[Répondre](#) [Répondre à tous](#) [Transférer](#) [...](#)
ven. 14/11/2025 10:12

[i Assurer un suivi. Commencer avant vendredi 14 novembre 2025. Échéance le vendredi 14 novembre 2025.](#)



Bonjour

Comme convenu j'ai posé les différentes affiches hier le 13 novembre pour l'enquête publique pour l'aliénation du chemin rural du chambranger. l'affichage devant se faire 15 jours avant le début de l'enquête qui commence le 2 décembre

Cordialement

Patrick Raballand

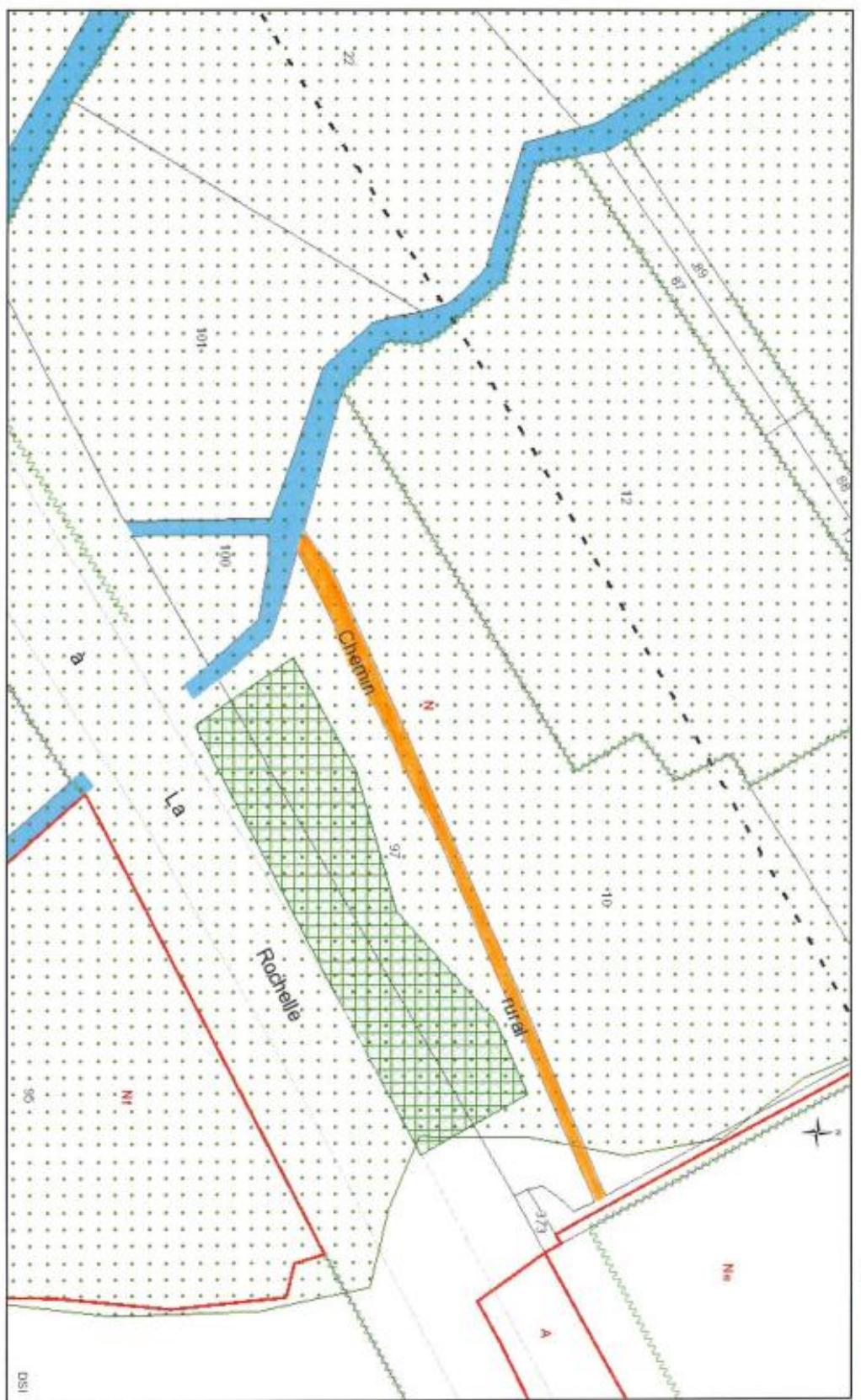
Adjoint a l'environnement







PLAN PARCELLAIRE



PLAN DE MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

